



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

Séance du 21 novembre 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9			L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt et un du mois de novembre à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.		
Date de convocation : 06/11/2025 Date d'affichage : 27/11/2025			Présents : Cédric BARBIER, Claude COMTE, Jean-Michel GRAS, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT. Excusés : Ludivine GERARDIN, Bruno CHAUCOUVERT, Nicolas THABARD pouvoir à Cédric BARBIER,		
VOTE	Abstention	0	Secrétaire de séance : Jean-Michel GRAS.		
	Contre	0			
	Pour	9			

DELIBERATION 2025-33

***Ouverture du 1/4 des crédits d'investissement
du BP 2025 au BP 2026***

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « jusqu'à l'adoption du Budget, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Pour l'exercice 2025, le montant budgétisé des dépenses d'investissement, hors chapitre 16, s'élève à 721 335 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** d'ouvrir des crédits au BP 2025 en dépenses d'investissement dans la limite de
 $721\,335\,€ / 4 = 180\,333\,€$,
- ✓ **AFFECTE** cette somme aux comptes suivants :
 - 2138 autres constructions (mur soutènement) 180 333 €
- ✓ **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite fixée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Jean-Claude THABARD.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 039-213903925-20251121-2025_33-DE

